



**DEMANDE DE REPRISE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT**  
Imprimé à compléter par le repreneur et à transmettre à la mairie pour  
vérification des conditions de cessibilité de l'autorisation de stationnement

**Commune d'Annecy**

**I) SITE :**

ANNECY

ANNECY-LE-VIEUX

CRAN-GEVRIER

MEYTHET

PRINGY

SEYNOD

**II) VENDEUR :**

NOM : .....

Prénom : .....

N° de l'autorisation de stationnement : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Signature du vendeur :

**Documents à fournir :**

tout élément justifiant de l'exploitation effective de la licence durant les 5 derniers exercices ainsi que l'année en cours (avis d'imposition, comptes d'exploitation).

**III) REPRENEUR :**

NOM : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

CP/ VILLE : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

\*Profession exercée au jour de la demande :

- ✓ depuis le : .....
- ✓ numéro de la carte professionnelle de taxi .....
- ✓ date de délivrance de la carte professionnelle de conducteur de taxi .....
- ✓ lieu de délivrance de la carte professionnelle de conducteur de taxi .....

\* Si la demande est présentée au nom d'une société, préciser :

- nom et forme de la société : .....
- siège social situé à : .....

\* Nombre de véhicules déjà exploités :

- au titre des taxis : .....
- au titre des VPR : .....
- au titre d'une autre entreprise : .....

(ambulances, transports de voyageurs, scolaires, marchandises, etc.)

\* Nombre de salariés en fonction au jour de la demande : ..... dont nombre de salariés titulaires de la carte professionnelle de conducteurs de taxi : .....

**EXPLOITATION DE L'AUTORISATION :**

exploiterez-vous personnellement l'autorisation ?

Oui  Non

Si non de quelle manière ? .....  
.....  
.....

(Nota : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le titulaire exploite personnellement l'autorisation de stationnement mentionnée à l'article L3121-1 du code des transports. Toutefois, une même personne physique ou morale peut être titulaire de plusieurs autorisations de stationnement délivrées avant la promulgation de la loi du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Dans ce cas, l'exploitation peut être assurée par des salariés ou par un locataire-gérant auquel la location de l'autorisation a été concédée dans les conditions prévues aux articles L144-1 à L144-13 du code de commerce)

\* Si le taxi est conduit par un salarié, s'agira-t-il d'une création d'emploi ?

Oui  Non

Avez-vous déjà acquis votre véhicule ?

Oui  Non

Indiquez la clientèle potentielle et toutes autres informations que vous jugez utiles

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le .....

Signature du repreneur :

**Documents à fournir par le repreneur :**

- copie de la carte grise du véhicule
- copie de la carte nationale d'identité
- copie du permis de conduire
- copie de la fiche médicale du conducteur
- copie de la carte professionnelle pour la conduite de taxis
- copie de l'attestation de votre Compagnie d'Assurances garantissant pour une somme illimitée les dommages causés aux tiers et aux personnes transportées à titre onéreux.
- une photo d'identité
- copie de l'inscription au Répertoire des Métiers

**IV) PARTIE A COMPLETER PAR L'ADMINISTRATION**

Avis sur la demande après contrôle de la cessibilité de l'autorisation de stationnement (article L3121-2 du code des transports) :

elle remplit 15 ans d'exploitation effective et continue s'il s'agissait initialement d'une création d'autorisation de stationnement

elle remplit 5 ans d'exploitation effective et continue si l'autorisation de stationnement considérée a déjà fait l'objet d'une mutation

**ATTENTION** : les autorisations de stationnement délivrées depuis octobre 2014, ne sont plus cessibles et sont valables 5 ans renouvelables (article L3121 du code des transports).

**AVIS DU SERVICE GESTION ÉCONOMIQUE DU DOMAINE PUBLIC :**

FAVORABLE

DÉFAVORABLE